Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212900559-20260409-DCM_2026_31-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026 Délibération n° 2026-31

Nombre de conseillers en exercice : 23

L'an **deux mille vingt-six**, le **neuf avril** à **vingt heures,** le Conseil Municipal de LE FOLGOËT, dûment convoqué le **trois avril**, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pascal KERBOUL, Maire.

Présents

Présents	23
Votants	**23**
Liste A	**21**
Liste B	**2**
Abstentions	

Pascal KERBOUL ; Odette CASTEL ; Patrick ROUDAUT ; Emanuelle LE ROUX ; Yannick GUILLERM ; Emilie LE JEUNE ; Jean-Noël LE MENN ; Gilles PICHARD ; Xavier PENNORS ; Cécile GOUEZ ; Fabienne LEPOITTEVIN ; Gérard MAREC ; Jacques CARRIO ; Christophe PELLEN ; Marie LE DU ; Mélanie HERAUD ; Céline ROUE ; Audrey LE GUEN ; Florian BUZARE ; Géraldine LE REST ; Maxime DROFF ; Marie-Hélène JESTIN ; Carole ULVE

Secrétaire de séance : Emilie LE JEUNE

Nomination des délégués de la commune au SDEF

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral du 10 décembre 1948 modifié portant création du Syndicat départemental des collectivités concédantes de gaz et d'électricité du Finistère ;
Vu l'article 8.11 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;
Considérant qu'il convient de désigner, lors du renouvellement du conseil municipal, deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune auprès du SDEF ;
Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués ;

Après appel à candidatures et en conformité avec les dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, Il a été procédé à un scrutin majoritaire plurinominal ;

Les listes déposées sont les suivantes :

Liste A :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Florian BUARE	Gérard MAREC
Maxime DROFF	Xavier PENNORS

Liste B :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Marie-Hélène JESTIN	Carole ULVE

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212900559-20260409-DCM_2026_31-DE

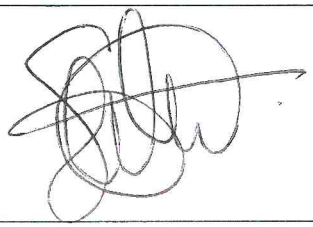
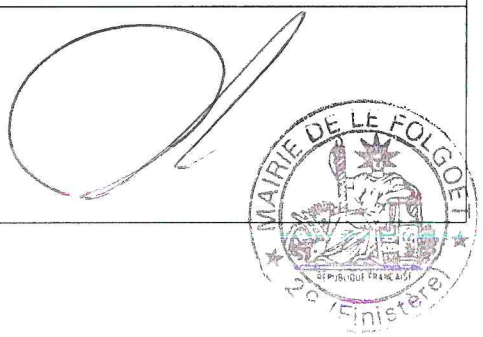
Premier tour de scrutin
Majorité absolue : 12
Ont obtenu :
Liste A : 21
Liste B :2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

NOMME Monsieur Florian BUZARE et Maxime DROFF comme délégués titulaires et Gérard MAREC et XAVIER PENNORS comme délégués suppléants.

Pour extrait conforme au registre

Le FOLGOËT, le 10 avril 2026

La secrétaire de séance, **Emilie LE JEUNE**	**Le Maire,** **Pascal KERBOUL**
	

Le Maire de LE FOLGOËT informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de RENNES– 3 Contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.